

**DEC24272DAJ**

**Décision du 21 juin 2024 portant délégation de signature au sein de la Direction de la Coordination des Services Déconcentrés d'Appui à la Recherche (DCSDAR)**

**Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R831-3 et R831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la délibération du Conseil d'Administration d'INRAE en date du 12 octobre 2023 donnant délégation de pouvoirs au Président d'INRAE,

Vu la décision du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (note de service n°2020-01) portant organisation des Directions et Délégations de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, modifiée par la décision du 29 septembre 2021 (note de service n°2021-61),

Vu la décision du 18 mars 2024, portant nomination de Mme Florence RAFFRAY en qualité de Directrice de la Coordination des Services Déconcentrés d'Appui à la Recherche (DCSDAR), pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024,

**Décide :**

**Article 1.**

Délégation de signature est donnée à Mme Florence RAFFRAY, Ingénieure de recherche hors classe, Directrice de la Direction de la Coordination des Services Déconcentrés d'Appui à la Recherche (DCSDAR), dans les champs de compétences relevant de sa direction tels que définis par la décision du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (note de service n°2020-01) susvisée, en ce qui concerne d'une part, la coordination de l'organisation des Services d'Appui à la Recherche (SDAR) et d'autre part, la politique patrimoniale de l'établissement et les investissements immobiliers, et notamment pour :

- toutes conventions relatives à l'accès aux moyens collectifs d'INRAE,
- toutes conventions financières relatives à l'accueil des personnels INRAE dans les locaux d'un établissement partenaire.

**Article 2.**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence RAFFRAY, la même délégation est accordée à Valérie MELLOTT, Ingénieure d'études.

**Article 3.**

Délégation de signature est donnée à l'ensemble des agents, dont les noms figurent au tableau ci-après, à l'effet de signer l'ensemble des actes de gestion courante relevant des fonctions de l'ordonnateur principal dans les champs de compétence délégués et dans la limite des attributions de chacun des délégataires, à savoir l'émission des ordres de recouvrer et des ordres de payer, la transmission des pièces justificatives, des certifications et des documents nécessaires au comptable pour la tenue de la comptabilité, la gestion des crédits budgétaires et ce, dans les matières énumérées à l'article 1 de la présente décision :

Civilité/Prénom(s)/NOM	Fonctions
Mme Florence RAFFRAY	Directrice de la Coordination des Services Déconcentrés d'Appui à la Recherche (DCSDAR)
Mme Valérie MELLOTT	Chargée des ressources financières de la DCSDAR.

#### **Article 4.**

La décision n°DEC20093DAJ du 1<sup>er</sup> avril 2020 portant délégation de signature au sein de la Direction de la Coordination des Services Déconcentrés d'Appui à la Recherche (DCSDAR) est abrogée.

#### **Article 5.**

La présente décision est publiée sur le portail INRAE, et par voie d'affichage au Centre-siège d'INRAE ainsi que dans les locaux de la DCSDAR.

Fait à Paris, le 21 juin 2024

Le Président de l'Institut national de recherche pour  
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

